

JOURNAL MUNICIPAL

N° 74 SEPTEMBRE 2023

de Saint-Rémy-de-Provence

DOSSIER P. 10-13 :

RETOUR À L'ÉCOLE !



AMÉNAGEMENT | P.7

Av. Durand-Maillane :
la suite

SÉCURITÉ | P.9

Le Plan communal
de sauvegarde expliqué
au public

CULTURE | P.14

Saison culturelle
2023-2024 : des spectacles
bien vivants !



SOMMAIRE

Pêle-mêle des événements de l'été	P. 4
Première réunion du conseil local de la vie associative	P. 5
Réfection de la pelouse du stade Sans-Souci	P. 6
Av. Durand-Maillane : la suite	P. 7
Le logement, un combat quotidien au CCAS	P. 8
Le Plan communal de sauvegarde expliqué au public.	P. 9

Dossier rentrée / jeunesse : Retour à l'école !

Saison culturelle 2023-2024 : des spectacles bien vivants !	P. 14
Des fouilles archéologiques à Glanum	P. 15
Expressions libres	P. 16
Accès restreint des véhicules motorisés au lac de Barreau	P. 17
En tête d'affiche : Passage de témoin au XV Saint-Rémois	P. 18
État civil	P. 19

Journal municipal de Saint-Rémy-de-Provence

Direction de la publication : Hervé Chérubini

Rédaction : Émeline Beaugeois, Sébastien Hostaléry,
Alexandra Roche-Tramier

Iconographie : S. Hostaléry, Audrey Morant, Laurent Carré,
Gabriel Colombet, E. Beaugeois, Nathalie Freysz, J. Waterland,
BE Cerretti, Isabelle Plaud, Julie Desseigne, XV Saint-Rémois,
Emre 153 @unsplash, Cécile Barruol, CCAS

Mise en page : A. Morant, service communication,
mairie de Saint-Rémy-de-Provence

Impression : Imprimerie Lacroix
Imprimé sur papier 100% recyclé
(Nautilus Classic)

Dépôt légal : à parution

Mairie de Saint-Rémy-de-Provence
Place Jules-Pellissier
13538 Saint-Rémy-de-Provence cedex
Tél. 04 90 92 08 10

www.mairie-saintremydeprovence.fr

Application Ville Saint-Rémy-de-Provence
sur les « app stores » Apple et Android



LE MOT DU MAIRE



C'est un mois de septembre déjà bien entamé qui s'ouvre à vous dans ce journal de rentrée. Le 4 septembre, la rentrée scolaire a sonné, suivie de la rentrée associative avec la Journée des associations organisée le dimanche 10 septembre, et bien sûr de la rentrée culturelle, avec ses rendez-vous annuels et son lot de nouveautés.

Revenons sur la rentrée scolaire, épisode majeur de la vie de nos jeunes saint-rémois, marquée cette année par plusieurs changements notables, comme la fusion des 2 écoles maternelles sur le site de l'école Marie-Mauron et de nouvelles actions en faveur de la transition écologique, du développement durable et du bien-être des enfants. Vous retrouverez les ambitieux chantiers et les initiatives menés par la municipalité pour les écoles publiques dans le dossier central de ce numéro de rentrée.

Ce mois de septembre signifie aussi la rentrée culturelle, avec notamment le retour de la saison de spectacles vivants programmée par la ville et les Journées européennes du patrimoine. Autres événements incontournables ce mois-ci, le festival Jazz à Saint-Rémy et les fêtes votives, qui célèbrent nos traditions et clôturent la saison estivale en beauté.

Tout de suite après les fêtes votives redémarreront les travaux de rénovation de l'avenue Durand-Maillane, dans sa partie située entre la place Jean-Jaurès et la place Mireille. Ces prochains mois, durant lesquels la circulation automobile sera modifiée dans le quartier, je vous invite à faire preuve de patience et privilégier autant que possible les déplacements doux. Cette seconde tranche de travaux s'interrompra pour les fêtes de fin d'année et s'achèvera au plus tard fin avril 2024, pour offrir à tous une avenue entièrement réaménagée ! Bien entendu, les commerces restent ouverts durant le chantier ; vous pourrez continuer à vous approvisionner chez eux.

Pour finir, je vous donne rendez-vous le mardi 3 octobre à l'Alpiliun pour découvrir le Plan communal de sauvegarde et comment réagir en cas d'accident majeur, et vous souhaite d'ici là une bonne rentrée !

Hervé Chérubini

Hervé Chérubini

Maire de Saint-Rémy-de-Provence
Président de la Communauté de communes
Vallée des Baux – Alpilles



« Hip hop Vivaldi » au festival de Glanum, le 21 juillet



Louis Winsberg et Jaleo à Jazz sous les étoiles



Atelier « guerrier gaulois » avec l'association Randa Ardesca

7^e Forum BD aux Antiques (à gauche) et à Glanum (à droite)

Nuit taurine



Encierro



Fête de la musique



L'Addition Festival In d'Avignon à Glanum



Silent Party le 3 août aux arènes Barnier, organisée par Alpilles TV



Culte à Mithra par l'association Ars Praetoria



Carreto Ramado



Conseil local de la vie associative

CLVA

PREMIÈRE RÉUNION

Créé par la municipalité pour favoriser la transparence et le dialogue entre les services de la ville, les élus et les associations, le conseil local de la vie associative (CLVA) s'est réuni le 20 juin dernier pour commencer à définir collectivement les critères d'attribution des subventions et des aides indirectes (prêt de salle, de matériel et mise à disposition de personnel) aux associations saint-rémoises.

Pour les membres du CLVA, le premier axe de travail vise à définir des critères communs à toutes les associations et établir des règles qui permettront de moduler ces critères, en prenant en compte la diversité et les particularités des secteurs d'activité du milieu associatif.

Présidé par **Florine Body-Bouquet**, adjointe aux associations, le CLVA est composé par ailleurs de 3 élus municipaux

issus de la commission Vie locale (Gabriel Colombet et Mireille Ballit, élus de la majorité, et Marie-Pierre Diassy, élue de l'opposition) et de 4 représentants (1 par famille associative) du monde associatif saint-rémois :

- Michel Giovannetti (SLC) pour le sport : michelgiovannetti@orange.fr

- Frédéric Geai (Glanum Rock) pour la culture et les traditions : geai.frederic@neuf.fr
- Bénédicte Gaillard (Une si belle différence) pour le social : unesibelledifference@gmail.com
- Andrée Attouras (CCFF) pour l'environnement : mamymaraine@laposte.net

Le défi de l'engagement associatif des jeunes

La Maison des associations organise une table ronde sur l'engagement des jeunes bénévoles dans le monde associatif, animée par la Ligue de l'enseignement, le jeudi 5 octobre à 18h.

Contrairement à une idée reçue, les jeunes continuent de s'engager dans le milieu associatif pour des causes qui leur tiennent à cœur, telles que l'environnement, la protection animale, la culture ou l'animation de leur village. Cependant, on constate que le mode d'engagement a changé, ne s'inscrivant plus dans la durée mais dans des actions ponctuelles.

Dans un contexte où plusieurs associations saint-rémoises peinent à renouveler leurs bénévoles et s'inquiètent de l'avenir des manifestations traditionnelles locales, la Maison des associations a souhaité organiser une table ronde, invitant à faire le point sur l'évolution des formes de l'engagement, sur les modalités d'accueil de nouveaux bénévoles et la manière de les fidéliser en acceptant le « zapping » et le « one shot » du bénévolat.

Pour plus d'information, contactez la Maison des associations.
Espace de la Libération - Tél. 04 32 60 67 33
maisondesassociations@ville-srdp.fr



La sophrologie pour les bénévoles

Les bénévoles qui rencontrent des difficultés personnelles, liées à leur engagement associatif, peuvent désormais trouver une oreille bienveillante et suivre des séances de sophrologie assurées gracieusement par Jacqueline Waterland, chaque mardi de 12h à 18h à la Maison des associations.

Renseignements auprès de la Maison des associations : 04 32 60 67 33

RÉFECTION DE LA PELOUSE DU STADE SANS-SOUCI

Du 18 septembre au 9 octobre 2023, le stade Sans-Souci sera fermé pour remise en état de la pelouse du terrain de rugby.

Avec l'usage et le temps, la surface enherbée des terrains de sport se compacte et se déforme, altérant ainsi la qualité de jeu des équipes. En vue de redonner à la pelouse sa valeur

optimale, un prestataire de services interviendra sur le terrain de rugby du stade Sans-Souci. Disposant d'un matériel spécifique, il réalisera les travaux mécaniques et l'ensemencement nécessaires.

Le terrain restera inutilisable pendant 4 semaines, aussi les clubs et les scolaires s'entraîneront sur le stade Jan-Léger et le stade d'honneur de la Petite Crau.

Du nouveau au service des sports

Depuis le 1^{er} août, Gilles Chapellier a pris la tête du service des sports, désormais installé à la Maison des associations, au plus près des acteurs de la vie associative et sportive saint-rémoise. Il succède à Arnaud Saorin qui a quitté la collectivité le 25 août.

Après 12 ans d'expérience en tant qu'Étaps (Éducateur territorial des activités physiques et sportives) pour le département du Vaucluse, Gilles Chapellier a rejoint le service des sports de la ville en avril dernier, intervenant alors comme éducateur sportif dans les écoles et à la Maison de la jeunesse, en particulier sur les activités de pleine

nature. Très impliqué dans la vie associative, il est également entraîneur et membre du comité directeur du Club Athlétic Sport Avignonnais.

Il est désormais en charge de la gestion des infrastructures sportives de la ville et du partenariat avec les milieux associatif et scolaire.



Budget participatif 3^e édition

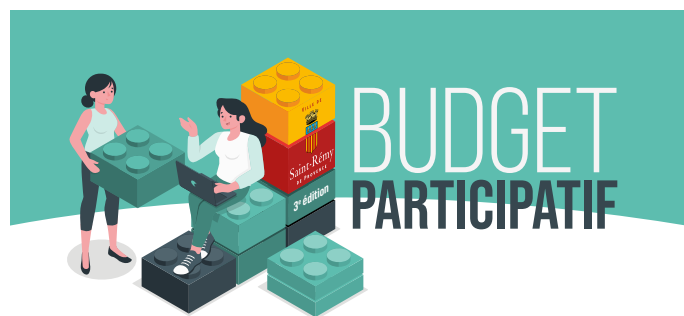
Vous avez une idée pour Saint-Rémy-de-Provence ? Grâce à la 3^e édition du budget participatif, transformez-la en projet concret !

Déposez votre projet entre le 13 octobre et le 3 décembre 2023 sur la plateforme numérique.

La version papier du formulaire de dépôt sera disponible à l'accueil de la mairie, à la Maison des associations (espace de la Libération) ou à la Maison de la jeunesse.

Les moments-clés du budget participatif 3^e édition :

- Du 13 octobre au 3 décembre 2023 : dépôt des projets
- Du 4 décembre 2023 à la mi-mars 2024 : analyse des projets
- De mi-mars à mi-mai 2024 : présentation des projets et vote
- Conseil municipal de mai 2024 : annonce des lauréats
- Jusqu'en 2026 : réalisation des projets lauréats



**Vous avez une idée pour
Saint-Rémy-de-Provence ?
TRANSFORMEZ-LA EN
UN PROJET CONCRET !**



AV. DURAND-MAILLANE : LA SUITE

Comme prévu, la 2^e tranche de la rénovation de l'avenue Durand-Maillane va débuter au lendemain des fêtes votives, le lundi 2 octobre 2023. Elle concerne la partie sud de l'avenue, située entre la place Jean-Jaurès et la place Mireille. Comme l'an dernier, la circulation sera coupée sur la section concernée, et déviée sur l'av. du Souvenir français. Bien sûr, les commerces restent ouverts !

« La première partie des travaux, achevée au printemps dernier, a mis en évidence l'esprit du projet de rénovation de ce grand axe et la qualité du travail réalisé », constate le premier adjoint Yves Faverjon. « Suppression du stationnement le long de la voie, création d'une voie cyclable, de cheminements piétons et d'espaces verts... l'avenue est transformée et la circulation apaisée. »

Sur la partie sud de l'avenue, plus étroite, la deuxième tranche consistera principalement à prolonger la voie cyclable et le cheminement piéton ouest, et mettra davantage en valeur la chapelle Notre-Dame-de-Pitié. « Les espaces seront ainsi plus lisibles et sécurisés. » Dans la

traverse de la Chauche-vieille sera recréé le boulo-drome de la place Jean-Jaurès, voué à être supprimé pour récupérer des places de stationnement.

« Ces aménagements de surface seront bien entendu précédés, comme pour la première tranche, du renouvellement des réseaux en sous-sol (eau, assainissement, pluvial...) », précise Vincent Oulet, adjoint au maire chargé des travaux et des marchés publics.

Les travaux seront interrompus mi-décembre pour les fêtes de fin d'année et reprendront début janvier. L'achèvement de l'aménagement est prévu au plus tard fin avril.



Av. Gleizes et Fauconnet : le public consulté

Après l'avenue Durand-Maillane, le gros chantier de rénovation de la municipalité sera celui de la route de Tarascon (avenues Fauconnet et Albert-Gleizes), à compter d'octobre 2024, selon le même processus (rénovation en sous-sol et en surface, interruption en décembre...).

Une consultation du public est prévue par voie électronique dès le dernier trimestre 2023, sous une forme similaire à celle qui avait eu lieu pour l'aménagement du parking de la Libération. Cette consultation se fera ainsi sur la base de l'avant-

projet proposé par le groupe de travail constitué d'architectes, de techniciens et d'élus. Les documents seront mis en ligne sur le site de la ville, d'où l'on pourra envoyer ses contributions. Les services communaux reprendront toutes les participations sous forme d'un dossier, regroupées par thème ; une réponse sera apportée à chaque contribution et les propositions fonctionnelles seront intégrées à l'avant projet.



Un accueil sécurisé au CCAS

Courant septembre, le centre communal d'action sociale va faire l'objet de travaux consistant à créer un accueil sécurisé au moyen de portes automatisées (formant un sas) et d'une banque vitrée. Ces travaux devraient durer une quinzaine de jours.

LE LOGEMENT, UN COMBAT QUOTIDIEN AU CCAS



La difficulté de se loger est une problématique complexe et sensible, en particulier dans une commune aussi attractive que celle de Saint-Rémy. S'il est difficile pour elle d'agir sur certains phénomènes comme la spéculation immobilière, la municipalité, via le centre communal d'action sociale (CCAS), améliore la prise en charge des demandeurs avec un service logement restructuré, qui fluidifie les relations avec les bailleurs, qu'ils soient publics ou privés.

Depuis quelques années, le CCAS de Saint-Rémy-de-Provence a structuré un service logement, composé du directeur, d'une référente administrative et de 2 travailleurs sociaux, et supervisé par Françoise Jodar, adjointe au maire chargée des affaires sociales et du logement. Les missions de ce service sont multiples.

Prise en charge des demandes

« La première chose à savoir, c'est que ce n'est pas la ville qui gère le parc locatif social de la commune, ce sont des bailleurs sociaux comme 13 Habitat et Famille & Provence » explique Françoise Jodar. « Le CCAS, via le service logement, joue un rôle d'intermédiaire : il centralise les demandes des particuliers tout au long de l'année et lorsqu'un bailleur social indique avoir un logement disponible, propose des candidats selon la situation familiale et le degré d'urgence évalué. »

Pour faciliter ce travail et gérer les demandes de façon plus collective avec ses partenaires, le CCAS va rejoindre prochainement le Système national d'enregistrement (SNE). Celui-ci joue un rôle clé dans la connaissance des logements sociaux, et améliore la transparence des processus d'attribution et la protection

des droits des demandeurs. Il sert également de base à la constitution du dossier unique pour permettre aux demandeurs de déposer une seule fois leurs pièces justificatives.

Protéger les locataires comme les propriétaires

Le service logement n'intervient pas seulement dans les relations avec les bailleurs sociaux. « Le public peut être aussi amené à louer des logements à des propriétaires privés », poursuit Françoise Jodar. « Or, personne n'étant parfait, un locataire indélicat ou un propriétaire peu scrupuleux peuvent affecter la disponibilité des logements ou l'état de salubrité des habitations. » Là encore, le service logement du CCAS intervient à plusieurs titres.

« Mieux vaut prévenir que partir »

Le service a ainsi mis en place localement une « commission de coordination des actions de prévention des expulsions » (Ccapex), un outil innovant qui accompagne les locataires et les bailleurs. La Ccapex réunit des représentants de l'État, du Conseil départemental, de la mairie, de la Caf, de l'Adil, de l'Udaf... Dans les situations liées aux impayés de loyer, la

Ccapex réfléchit aux solutions à apporter aux locataires en difficulté, les aide à maîtriser leur budget ou propose une aide au relogement ; elle peut aussi soutenir les propriétaires dans les démarches au titre des expulsions locatives. « L'objectif de la Ccapex est de désamorcer le plus tôt possible les conflits entre locataires et propriétaires », résume Françoise Jodar. « Nous parvenons ainsi à remotiver les parties prenantes, et dans la plupart des cas nous évitons les expulsions. »

Enfin, le service logement du CCAS, en lien avec la police municipale, est engagée dans la lutte contre l'habitat indigne et le « mal-logement » via la plateforme Histologe. « Les logements parfois proposés à la location par certains propriétaires sont classés comme "indignes", par exemple au regard de l'humidité, de l'isolation thermique insuffisante, ou d'un réseau électrique dangereux... Nous effectuons environ une vingtaine de signalements par an, avec l'objectif de remettre sur le marché des logements acceptables, dans l'intérêt de tous. »

Renseignements :
04 90 92 49 08



38 logements sociaux toujours bloqués par les recours

Contrairement aux idées reçues, les critères d'accès au logement social sont tels que la grande majorité de la population française y est éligible. « Le problème, c'est que sur les 260 logements sociaux que compte la commune, aucun n'est vacant ; or nous avons plus de 200 demandes en attente » résume Françoise Jodar.

« Seulement 10 dossiers ont pu être satisfaits en 2022, et 15 en 2021. Sur les 152 logements que compte le projet des Cèdres, 38 logements sociaux (ainsi que 21 logements locatifs intermé-

diaires) pourraient satisfaire les situations familiales les plus urgentes, mais ils sont bloqués par les recours. Ceux qui les déposent, depuis le confort de leur habitation, doivent savoir que cela a un impact réel sur la vie de nombreuses autres personnes. »

Du côté des bonnes nouvelles, 13 Habitat a annoncé fin août que le permis de construire pour les 8 logements locatifs sociaux prévus au quartier d'Ussol serait déposé pendant la première quinzaine de septembre.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE EXPLIQUÉ AU PUBLIC

La ville, qui a mis à jour cette année son plan communal de sauvegarde (PCS), organise le mardi 3 octobre une réunion publique pour expliquer aux Saint-Rémois comment réagir face aux risques majeurs, qu'ils soient naturels ou technologiques.

La commune de Saint-Rémy-de-Provence est soumise à 14 risques majeurs. Ces risques naturels (feu de forêt, inondation...), technologiques (accident industriel...) ou sociétaux (épidémie...), sont tous recensés dans le « Dicrim » (document d'information communal sur les risques majeurs) que vous avez reçu chez vous début 2023, et qui est également téléchargeable sur le site de la ville.

Par ailleurs, la ville a mis à jour cette année son plan communal de sauvegarde (PCS), outil stratégique et opérationnel qui planifie l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la

protection et le soutien de la population au cas où l'un de ces risques surviendrait.

Sauriez-vous réagir face aux risques majeurs ?

Afin de finaliser ce PCS, la ville vous convie à présent à une réunion publique d'information, en présence du cabinet spécialisé RisCrises. Lors de cette réunion, vous pourrez vous familiariser avec les risques existants sur Saint-Rémy, découvrir les mesures de prévention et de protection, comprendre l'organisation et la gestion de crise et des secours, et bien sûr poser toutes vos questions.

Rappel : inscrivez-vous à la télé-alerte !

Il ne faut pas attendre d'avoir soit pour creuser un puits (proverbe chinois), et il ne faut pas non plus attendre qu'un accident grave survienne pour se demander comment réagir. Si vous ne l'avez pas fait, donc, pensez à vous inscrire pour recevoir, en cas de crise, une information fiable et précise en temps réel.

Deux possibilités :

- Avec le système de TéléAlerte, vous recevrez en cas d'urgence un appel ou un message texte sur votre téléphone. Les lignes fixes de l'annuaire (hors liste rouge) sont recensées par défaut dans la base de données ; pour recevoir les alertes sur votre portable ou sur un autre numéro, inscrivez-vous en ligne en allant sur bit.ly/telealerte-saintremy13. Vos informations restent confidentielles et ne seront en aucun cas divulguées à un tiers.

- La commune dispose également de l'application mobile Ville de Saint-Rémy-de-Provence, disponible gratuitement pour smartphones Android et iOS. Dès installation de l'application, les notifications push de type alerte sont activées par défaut et ne peuvent être désactivées. Vous les recevrez donc automatiquement en cas d'urgence.

Venez nombreux !

Mardi 3 octobre 2023 à 18h30, Alpilium

Cet événement s'inscrit dans le cadre de la Journée nationale « Tous résiliants face aux risques » instaurée par le Gouvernement en 2022, et de la Journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe, organisée par l'Organisation des Nations-Unies chaque 13 octobre.

Cette journée vise à informer et à sensibiliser tous les citoyens aux risques naturels et technologiques qui les environnent. L'objectif est que chacun connaisse les risques de son territoire, les bons comportements à adopter en cas de catastrophe et devienne ainsi acteur de sa propre sécurité.

Partout à travers la France, des événements sont organisés pour sensibiliser et informer l'ensemble des Français des risques présents dans nos territoires, apprendre et diffuser les bons réflexes à avoir face à une catastrophe naturelle ou un accident industriel.



soutenu
par



AYONS
LES BONS
RÉFLEXES
georisques.gouv.fr



RETOUR À L'ÉCOLE !

Le lundi 4 septembre, environ 700 enfants ont effectué leur rentrée dans les 3 écoles publiques (gérées par la ville) et à l'école privée Saint-Martin. Une rentrée scolaire 2023 marquée par plusieurs changements notables, comme la fusion des 2 écoles maternelles sur le site de l'école Marie-Mauron et de nouvelles actions en faveur de la transition écologique, du développement durable et du bien-être des enfants, figurant au cœur du programme de la municipalité.

Ce dossier du *Journal de Saint-Rémy* revient sur les principales nouveautés à retenir.

6 CLASSES À L'ÉCOLE MARIE-MAURON

Suite à la fermeture de deux classes de maternelles sur la commune, les écoles Mas-de-Nicolas et Marie-Mauron ont fusionné sur le site de cette dernière, qui regroupe désormais 6 classes. Les vacances d'été ont été mises à profit pour effectuer en toute sécurité le déménagement ainsi que des travaux divers, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, et être prêts à la rentrée.

Après la décision de l'Académie d'Aix-Marseille de fermer une classe dans chacune des 2 écoles maternelles publiques de Saint-Rémy en raison d'une baisse des effectifs, le conseil municipal a acté la fusion des deux maternelles après avoir consulté l'ensemble des acteurs concernés (enseignants,

parents, personnel des écoles...). Le choix du site s'est porté sur l'école Maire-Mauron, compte tenu notamment de la capacité d'accueil de la cour de récréation et de la cantine, mais aussi de la possibilité de regrouper les enfants dans les salles de classe avec un simple réaménagement des espaces.

La rue Paul-Arène réaménagée

En début d'été, les enseignants, les Atsem, les agents d'entretien et les agents des services techniques de la ville ont déménagé le matériel de l'école Mas-de-Nicolas vers l'école Marie-Mauron.

La ville a ensuite aménagé un plateau ralentisseur sur l'avenue Édouard-Herriot pour sécuriser la traversée des enfants aux abords de l'école. En parallèle, la rue Paul Arène a été mise en sens unique de circulation, les trottoirs ont été rénovés et des places de stationnement ont été tracées pour empêcher le stationnement anarchique des véhicules ; cet aménagement était attendu depuis longtemps par les riverains.

Par ailleurs, à l'occasion du remplacement d'un tuyau ancien d'évacuation d'eaux usées, fabriqué en « Eternit », la ville a fait appel à une entreprise spécialisée dans le désamiantage qui s'est

chargée, par la même occasion, de remplacer l'ensemble des gouttières de l'établissement, ainsi que 5 potelets en béton coulés dans des coffrages en Eternit, bien qu'ils ne présentaient pas de danger.

Pour finir, les grilles entourant l'établissement ont été repeintes et la signalétique extérieure de l'établissement refaite, afin de redonner un coup de neuf.

« Nous souhaitons une excellente rentrée à tous les enfants, à leurs enseignants, au personnel communal travaillant dans les écoles, ainsi qu'à l'ensemble des familles. » **Isabelle Plaud**, adjointe au maire chargée de l'éducation et de la jeunesse.

UNE 2^e LIGNE DE PÉDIBUS !

Conséquence directe de la fusion des 2 maternelles, afin de faciliter la circulation entre les 3 écoles publiques, la ville met en place une nouvelle ligne de Pédibus, entre le stade Sans-Souci (à côté de l'école Marie-Mauron) et l'école de l'Argelier. La « ligne 1 » qui relie le stade à l'école de la République est bien sûr reconduite.

Le principe du Pédibus consiste à favoriser les trajets vers l'école à pied plutôt qu'en voiture. C'est un moyen très concret de réduire la circulation en centre-ville et

par là-même le stress et les tracas liés aux embouteillages, tout en contribuant à l'épanouissement des enfants.

Partage de bons moments

Ce service est gratuit et ouvert à tous les enfants scolarisés à l'école de la République ou à l'école de l'Argelier ; il relie le matin le stade Sans-Souci à leur école et le soir fait le trajet en sens inverse.

Des points d'arrêts sont prévus sur chacun des deux trajets, permettant la prise en charge de nouveaux enfants. Ainsi, dans une ambiance conviviale, le groupe suit à pied le parcours prévu et fait grandir le convoi au fur et à mesure des arrêts. « Alliant mobilité douce et lien intergénérationnel, le Pédibus s'inscrit

dans une démarche écocitoyenne et offre aux enfants un peu d'activité physique avant d'entrer en classe le matin, puis en sortant de l'école en fin de journée », explique Isabelle Plaud, adjointe au maire chargée de l'éducation, de la jeunesse et de la sensibilisation environnementale.

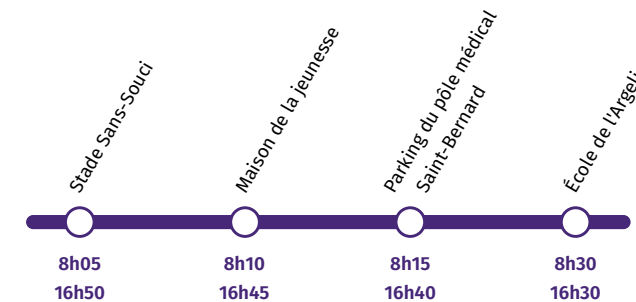
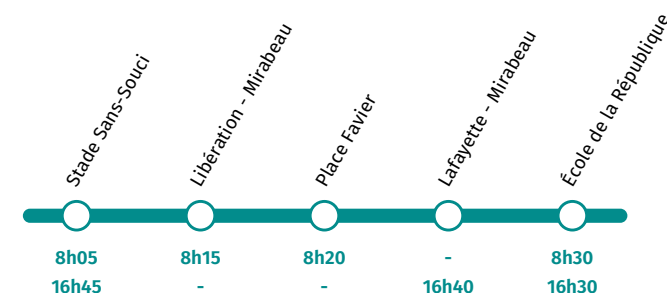
On recherche des bénévoles !

La conduite du Pédibus est assurée par des bénévoles, parents ou non. Ceux-ci s'engagent sur une période limitée, pour un trimestre ou pour toute l'année scolaire, pour une matinée ou un seul soir dans la semaine, ou plus. Plus il y aura de bénévoles, plus souple sera l'engagement !

Si vous avez des questions, si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous rapprocher du service scolaire au 04 90 92 70 30 ou par e-mail à scolaire@ville-srdp.fr

Vers l'école de la République

Horaires : tous les jours scolaires, prise en charge des enfants 5 minutes avant le départ. Ces itinéraires sont susceptibles d'être modifiés (travaux, intempérie, circulation...). Les enfants en retard ne seront pas attendus.



2 offres de missions de service civique

Le service de l'action éducative de la ville recherche 2 jeunes volontaires en service civique (16-25 ans), pour coordonner et promouvoir le Pédibus et pour proposer des animations de sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires, sur le temps de pause méridienne, autour du projet de végétalisation des cours d'école.

Pour plus d'informations, contacter le service des ressources humaines au 04 90 92 08 10.

Budget constant pour les fournitures scolaires

Cette année encore, la municipalité finance les fournitures scolaires dans les écoles publiques, à hauteur de 61€ par élève des classes élémentaires et de 44€ par élève des classes maternelles.

« Ce montant, stable depuis longtemps à Saint-Rémy et supérieur à celui de la plupart des communes, vise à alléger la facture des fournitures scolaires des familles, évaluée en moyenne à 150 euros par enfant, et soumise elle aussi à l'inflation », indique Isabelle Plaud.

Cécile Puisseuseau intègre le service de l'action éducative

Auparavant chef de cuisine à l'école Mas-de-Nicolas, Cécile Puisseuseau travaille désormais au service de l'action éducative, en remplacement de Nadine Reynet qui a intégré le secrétariat général de la mairie. En charge des inscriptions à l'école et aux colonies de vacances et de la commission de sectorisation, elle assure aussi le lien avec les équipes périscolaires.





Cofinancé par
l'Union européenne



LA MUE DE LA COUR DE L'ARGELIER

Un environnement végétalisé dans lequel les enfants peuvent s'épanouir : le projet de la nouvelle cour de récré se concrétise ! La première phase des travaux de « renaturation » de la cour d'école de l'Argelier s'est achevée pour la rentrée.

Pendant les vacances, la surface de la cour a été désimperméabilisée de manière à retrouver un sol « vivant » et faciliter la gestion des eaux pluviales. Les végétaux seront plantés après les premières pluies d'automne, pendant les vacances de fin d'année.

En fin d'année, les jeux et le mobilier extérieur seront installés. Une fois achevée, la cour sera pourvue d'îlots de fraîcheur ombragés, avec des surfaces enherbées et des coins nature offrant de

nouvelles activités, tout en favorisant la biodiversité !

La concertation démarre pour la cour de la République

Pendant cette année scolaire, ce sera au tour des élèves de l'école de la République de s'associer à la conception du projet de transformation de leur cour de récré, pour une concrétisation pendant les vacances d'été 2024. Dès ce mois-ci,

les élèves délégués se réuniront ainsi avec les équipes pédagogiques et les équipes d'entretien, pour imaginer de nouveaux espaces de jeux, dans le respect de l'environnement.

« L'objectif est de donner les moyens aux enfants d'apporter des réponses concrètes aux questions liées à la transition écologique », précise **Isabelle Plaud**. « Après l'école de la République, ce sera enfin au tour de l'école maternelle Marie-Mauron à l'été 2025 ».

5 mois pour métamorphoser la cuisine de l'école de l'Argelier

En parallèle des travaux dans la cour, la ville rénove intégralement la cuisine de l'établissement pour améliorer encore les hautes performances de la restauration municipale, s'engager toujours plus loin en faveur du développement durable et accroître le bien-être des enfants.

Construite il y a 30 ans en même temps que l'établissement, la cuisine de l'Argelier fait actuellement l'objet d'une véritable métamorphose. L'équipement de cuisine obsolète sera remplacé par du matériel moins énergivore permettant la cuisson de nuit, à basse température, dans des espaces entièrement repensés

pour des conditions de travail optimales.

Commencés dès la mi-juillet, les travaux se termineront à la fin du premier trimestre. En attendant, les repas des écoliers seront préparés à l'école Mas-de-Nicolas et transférés en liaison froide à l'Argelier où ils seront remis en température.

Favoriser l'éducation au goût

Le dispositif de self-service – énergivore car il nécessite de maintenir les plats au chaud tout au long du service – va être supprimé au profit d'un service à table. « À Saint-Rémy, la quantité de nourriture non consommée est de 47 g par enfant

en moyenne dans un système de self-service, contre 17 g dans un dispositif de repas servis à table ; nous allons donc réduire encore le gaspillage alimentaire. Servir à table plutôt qu'en self permet d'apporter un accompagnement pédagogique supplémentaire lors du moment de repas », explique **Thierry Vanbiervliet**, responsable des restaurants municipaux.

Avec le soutien de



DOTATION
D'ÉQUIPEMENT DES
TERRITOIRES RURAUX

MAISON DE LA JEUNESSE : POUR QUI, POUR QUOI ?

La rentrée, c'est pas qu'à l'école ! La Maison de la jeunesse reprend aussi son activité régulière. À la fois espace de loisirs, avec des activités proposées chaque semaine, lieu d'écoute et de détente pour se retrouver et échanger, la MDJ accueille ainsi les 11-17 ans tout au long de l'année.

L'équipe d'animateurs accompagne les jeunes dans les différentes étapes de leur adolescence, en leur proposant des activités ludiques, culturelles ou sportives, et des événements variés (soirées thématiques, soirées de prévention, rencontres, concours de cuisine, forum jobs saisonniers...). Des séjours et des stages sont aussi proposés pendant les vacances scolaires : séjours ski, voyage à l'étranger, nature, plage, stages sportifs (voile, escalade...) et stages artistiques (graff, hip-hop, slam...).

L'accueil à la Maison de la jeunesse est soumis à une cotisation annuelle de 5€, et les activités et sorties sont proposées à un tarif accessible pour permettre au plus grand nombre d'y participer.

La MDJ dispose aussi d'un **Point Information Jeunesse** ouvert à tous, pour toutes questions relatives à l'orientation, l'emploi, la santé, le loisirs, la mobilité, les échanges internationaux...

Intégrée à la MDJ, la **Maison des Adolescents (MDA)** est un service d'écoute et d'accueil pour les 11-25 ans et leurs proches. Véritable lieu d'accompagnement, la MDA répond aux questions des jeunes et les aide avec leurs soucis du quotidien. Les permanences, gratuites et anonymes, ont lieu le mercredi de 14h à 18h.

Par ailleurs, la MDA mène des actions de prévention collective avec la MDJ.

Des horaires réguliers

Mardi, jeudi et vendredi de 14h30 à 19h

Mercredi et samedi de 14h à 18h

En vacances scolaires :

du lundi au vendredi de 14h à 18h



Maison de la jeunesse • 11 bis av. Félix-Gras • 04 90 90 56 17 • jeunesse@ville-srdp.fr

Un fonctionnement simple

Dossier d'inscription à remplir (fiche d'inscription + fiche sanitaire)

Cotisation annuelle (par année scolaire) : 5€

Tarifs des activités, séjours et stages en fonction du QF

Inscription directement à la MDJ ou au service scolaire en mairie

Écrans... à cran (saison 2)

Victime de son succès lors de la première soirée *Écrans... à cran* proposée l'an dernier, la Maison de la jeunesse, en partenariat avec la Maison des adolescents, organise une nouvelle soirée de prévention sur l'utilisation des écrans et des réseaux sociaux par les enfants et les ados.

Le vendredi 20 octobre à partir de 19h, venez partager votre expérience et rencontrer l'éducateur et psychologue du pôle ressources de la Maison des adolescents.

Renseignements : 04 90 90 56 17 ou jeunesse@ville-srdp.fr

Séjour vélo dans le Vaucluse

Pour les 11-17 ans, un séjour de balades à vélo dans les monts du Vaucluse, encadré par les animateurs de la MDJ et les Etaps de la ville, est programmé la 1re semaine des vacances de la Toussaint.

Renseignements et inscriptions à partir du 4 octobre 2023



SAISON 2023-2024 : DES SPECTACLES BIEN VIVANTS !

Après une précédente saison culturelle à succès, marquée par les 10 ans de l'Alpilium, cette année s'annonce tout aussi intense en émotion grâce à un programme festif, ambitieux et généreux.

Des grands noms de la musique et du théâtre sont à l'affiche de cette 12^e saison culturelle, comme Thibault Cauvin, l'un des plus grands guitaristes classiques de sa génération ; le clarinettiste Joë Christophe, déjà invité par de nombreux orchestres et festivals à se produire sur les plus grandes scènes internationales ; la comédienne Anne Consigny qui interprètera sur scène et en musique *L'occupation*, l'éblouissant texte d'Annie Ernaux (prix Nobel de littérature 2022) ; l'humoriste Thomas VDB, avec un spectacle décalé sur le réchauffement climatique ; ou encore l'illustre Jacques Weber, dans un seul-en-scène poignant au Théâtre d'Arles, auquel le service culturel vous emmène, à l'occasion de la journée à l'extérieur programmée chaque année pour découvrir des lieux culturels et un spectacle.

Et puisque l'éclectisme est de mise, cette programmation culturelle vous réserve encore des découvertes et des surprises, avec un cabaret déjanté *Madame ose Bashung*, un loto musical humoristique, un biopic drôle et captivant sur Angela Merkel à ne manquer sous aucun prétexte, un concert *Passion* Rachmaninov, consacré au compositeur d'origine russe et interprété par un baryton d'origine ukrainienne, Volodymyr Kapshuk (accompagné d'Alphonse Cemin au piano et de Guillaume Effler au violoncelle) ainsi que des spectacles qui mêlent danse et cirque, parmi lesquels une création proposée pour la première fois à l'Alpilium dans le cadre du festival Les Hivernales.

Une belle saison à partager, car savourer la culture à plusieurs, c'est toujours meilleur !

Renseignements et réservations sur alpilium.fr
Billetterie ouverte pour les abonnements à l'Alpilium de 14h à 17h et à l'office de tourisme.
Ventes à l'unité dans les points de vente habituels à partir du 18 septembre 2023.

Notez la date !

**Présentation de la 12^e saison culturelle aux familles
le mercredi 25 octobre à 17h à l'Alpilium**

Parcours danse & cirque à l'Alpilium

Pour la saison culturelle 2023-2024, le service d'action culturelle de la ville propose aux spectateurs et amateurs de danse et de cirque, un parcours jalonné d'ateliers, de répétitions générales ou d'échanges avec les professionnels.

L'objectif est d'étoffer l'expérience de « simple spectateur » par des découvertes de coulisses et par la pratique, avec des stages, des rencontres, des ateliers. La formule est simple : il suffit de choisir les activités du Parcours danse & cirque auxquelles vous souhaitez participer et les spectacles auxquels vous souhaitez assister.

Ce parcours est gratuit, sous réserve de 2 spectacles minimum achetés – les participants de plus de 26 ans bénéficient du tarif partenaire pour les spectacles choisis.

Inscription obligatoire avant le 10 octobre. Formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la ville et au service culturel. Plus de renseignements au 06 23 89 76 45



Le 21 juillet dernier, visite du chantier de fouilles par des élus et des agents municipaux.

Des fouilles archéologiques À GLANUM

Une équipe de l'Institut de recherche sur l'architecture antique (CNRS) d'Aix-en-Provence a effectué cet été des fouilles archéologiques sur le site de Glanum.

Deux architectes et archéologues spécialistes du monde grec, Jean-Jacques Malmay et Gabrièle Larguinat-Turbatte, assistés par Eddy Ulsas, tailleur de pierre, ont tenté de percer les mystères du « bouleutérion », découvert au siècle dernier par Henri Rolland. C'était la 3^e campagne (en 3 ans) destinée à comprendre sa fonction, comment il a été construit et comment il s'est intégré dans le site. D'autres campagnes seront vraisemblablement nécessaires à la réalisation d'une étude complète du monument, laquelle apportera aux visiteurs du site, comme aux historiens, un nouvel éclairage sur les différentes phases d'occupation de Glanum.

Pendant les trois semaines qu'a duré le chantier, la ville a mis à disposition gracieusement le Coséc pour l'hébergement des chercheurs.

De nouveaux tableaux dans L'ARTOTHÈQUE !

À la faveur du partenariat renouvelé avec la Cour des arts, la bibliothèque Joseph-Roumanille intègre dans son artothèque de nouveaux tableaux d'artistes, à emprunter gratuitement pour accrocher chez vous !

Pour emprunter des tableaux ou photographies d'artistes, issus notamment des collections municipales ou prêtés par la Cour des arts, il suffit de choisir une œuvre dans le catalogue accessible sur le site internet de la bibliothèque. Après signature d'une convention de prêt, le tableau est livré à domicile !

Site : bibliotheque-saintremydeprovence.fr
Renseignements au 04 90 92 70 21 ou bibliotheque@ville-srdp.fr

Tarifs élargis au conservatoire

Calculés sur la base du quotient familial, les tarifs du conservatoire de musique, très bon marché, varient en fonction de différents critères (résidence, âge, cursus, nombre d'enfants inscrits par famille...).

Par délibération du 4 juillet 2023, le conseil municipal a décidé d'élargir la grille tarifaire à des quotients familiaux plus élevés, en vue de proposer des tarifs plus équitables et proportionnels aux niveaux de revenus des familles.

Renseignements et inscriptions : 04 90 92 49 67



Les ateliers d'arts graphiques au musée

La rentrée, c'est aussi celle des cours d'arts graphiques organisés par le musée des Alpilles tout au long de l'année, en compagnie d'artistes confirmés.

Les « Ateliers A » permettent aux enfants de 7 à 13 ans d'exprimer leur créativité tout en découvrant le patrimoine local ; ils se déroulent le mercredi de 14h à 15h30.

Les « Ateliers A+ », pour ados et adultes, proposent plusieurs sessions de 4 séances les samedis après-midi autour de techniques variées et avec différents artistes.

Renseignements et inscriptions : 04 90 92 68 24

Journées européennes du patrimoine

Comme chaque année, les Journées du patrimoine permettent de découvrir ou redécouvrir les monuments et les lieux historiques de la ville. Pour la 40^e édition, les 16 et 17 septembre, le ministère de la culture a choisi les thèmes du « patrimoine vivant » et « patrimoine du sport ».

Retrouvez le programme complet des événements et des visites sur mairie-saintremydeprovence.fr (rubrique Agenda).



EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE | DÉFENDONS NOTRE HISTOIRE, CONSTRUISONS NOTRE AVENIR

Développer ensemble la culture du risque

A l'heure où nous écrivons ces lignes, les températures battent des records historiques de chaleur en France après un 15 août, et chaque jour voit de nouveaux départs de feux, heureusement avec une gravité moindre qu'en 2022 (où 72 000 hectares avaient brûlé), grâce aux efforts de tous ceux qui sont engagés sur les incendies, et avant cela, dans leur prévention – pompiers bien sûr, mais aussi comités communaux feux de forêts, forces de l'ordre, etc. Le dérèglement climatique, bien engagé, fait peser sur la population, les biens et la biodiversité, des risques croissants (incendies, inondations, canicule, tempêtes...) auxquels **nous devons nous préparer collectivement.**

C'est dans cette perspective que **la ville a révisé cette année son Plan Communal de Sauvegarde, qui prévoit l'organisation des secours et l'information de la population avant, pendant et après un accident majeur.** Les risques auxquels nous sommes exposés à Saint-Rémy ne se limitent pas aux aléas climatiques ; ils sont au nombre de 14 et englobent également les séismes, les accidents industriels, les épidémies...

« Un Saint-Rémois averti en vaut deux »

Pour que la résolution d'une crise soit la plus efficace possible, il est indispensable que la préparation ne repose pas uniquement sur les pouvoirs publics ; tout le monde, particuliers comme professionnels, doit s'intéresser à la question avant que des situations graves ne se

présentent (comme c'est arrivé à Barbantane en 2022 avec l'incendie de la Montagnette).

Pour cela, la ville a distribué en début d'année dans les foyers un « Dicrim » (document d'information communal sur les risques majeurs) qui recense les risques auxquels la commune est soumise. Si vous ne l'avez pas reçu, celui-ci est disponible en mairie ou en téléchargement sur le site web de la ville.

La ville met aussi à disposition du grand public des outils pour se tenir informé en cas d'alerte : l'application mobile (disponible pour iOS et Android), la télé-alerte et la page Facebook municipale.

Enfin, **une réunion publique d'information se déroulera le mardi 3 octobre à 18h30 à l'Alpiliun**, au cours de laquelle le cabinet RisCrises exposera à la population le Plan Communal de Sauvegarde.

La sécurité des Saint-Rémois ne se réduit pas aux problématiques de délinquance ; la **municipalité l'a bien compris et compte sur votre présence le 3 octobre pour vous faire savoir comment réagir et vers qui vous tourner en cas de crise.**

Les conseils municipaux peuvent être écoutés dans leur intégralité sur le site internet de la ville : www.mairie-saintremydeprovence.fr (Rubrique Mairie / Citoyenneté).

EXPRESSION DE L'OPPOSITION MUNICIPALE | LE RENOUVEAU SAINT-RÉMOIS

Sécurité : nos propositions

Le 22 juin dernier, *Le Figaro* a révélé le classement des communes de 5000 à 20 000 habitants touchées par la délinquance. Il a été établi par le Ministère de l'Intérieur pour l'année 2022.

Hélas, Saint-Rémy figure à la 10ème place de ce palmarès des communes les plus concernées par les cambriolages avec une hausse de 142,6 % entre 2016 et 2022 !

Il n'y a certes pas de recette miracle pour lutter contre ce type de délinquance. Nos forces de l'ordre-gendarmerie et police municipale- y travaillent au quotidien avec compétence et professionnalisme.

Mais nous disons depuis longtemps qu'il est **nécessaire de renforcer notre politique municipale de sécurité** grâce à un plan global et cohérent, avec des moyens supplémentaires.

Depuis trois ans, lors de nos interventions en conseil municipal, **nous renouvelons nos propositions** inscrits dans notre programme pour les élections de 2020 et 2022 :

- **Créer un centre de supervision urbain** (comme à Châteaurenard et Tarascon) pour visionner les images des caméras de vidéoprotection en temps réel, ce qui n'existe malheureusement pas à Saint-Rémy
- **Accélérer le déploiement de caméras de vidéoprotection (47 actuellement dans toute la commune)**, soit moins qu'à Graveson, Châteaurenard et Tarascon.

- **Augmenter l'effectif de la police municipale** pour développer les missions de proximité et de surveillance

- **Organiser les dispositifs « Voisins Vigilants », « Participation Citoyenne » et « Tranquillité Vacances » pour mieux lutter contre les cambriolages**

Romain Thomas, Céline Salvatori,
Jean-Jacques Mauron, Marie-Pierre
Diassy, Pascal Bouterin, Nathalie
Hervet



La rédaction reproduit *in extenso* et à la lettre le texte fourni par le groupe d'opposition.

ACCÈS RESTREINT DES VÉHICULES MOTORISÉS AU LAC DE BARREAU

Depuis début août, la ville a restreint l'accès des véhicules motorisés au lac de Barreau au moyen d'une barrière, afin de préserver la tranquillité du lieu, limiter sa fréquentation et les grands rassemblements qui occasionnent incivilités et dépôts sauvages de déchets.

Placée à une cinquantaine de mètres en retrait de la route de Maillane, cette barrière autorise néanmoins le stationnement des véhicules le long du chemin bordé d'arbres, en amont des abords immédiats du lac, qui peuvent ensuite être rejoints à pied.

Cet espace naturel reste donc accessible, dans le respect de la tranquillité des promeneurs, des pêcheurs, de la faune et de la flore.

Étude naturaliste toujours en cours

Engagée fin janvier par la ville, dans le cadre de la politique d'aménagement durable du territoire, dont l'un des objectifs fixés par le gouvernement vise à la protection des milieux humides en tant que supports de la biodiversité, l'étude naturaliste du lac de Barreau touche à sa fin.

Les premiers résultats confirment que ce site en zone humide abrite de nombreuses espèces, dont certaines ne se rencontrent pas ailleurs sur la commune

ni sur les communes environnantes, comme des oiseaux rares, des tortues d'eau européennes, des serpents, des grenouilles, des plantes inféodées aux milieux humides qui partout ailleurs ont régressées, des papillons colorés appelés « Diane », des libellules ou demoiselles qui ont besoin d'eau pour la reproduction en été.

L'étude livrera ses conclusions cet automne, à partir desquelles la ville évaluera la manière d'aménager durablement le site du lac en faveur de la biodiversité, tout en conciliant les multiples usages des publics (pêche, randonnée, pique-nique...).

Animaux domestiques errants : qui contacter ?

Si vous trouvez un chat ou un chien errant à Saint-Rémy-de-Provence, signalez-le aux services techniques de la ville, y compris les week-ends et jours fériés.

Les services techniques municipaux contacteront le service de fourrière apte à accueillir les chats et chiens errants sur le territoire de Saint-Rémy. La fourrière se chargera alors de récupérer l'animal domestique (les animaux d'élevage ne sont pas pris en charge) et de retrouver son éventuel propriétaire.

Contacts :

- du lundi au vendredi, aux heures ouvrées, 04 90 92 70 26 (services techniques)
- la nuit, les week-ends ou les jours fériés, 06 16 78 61 84 (astreinte technique)



PASSAGE DE TÉMOIN AU XV SAINT-RÉMOIS

Le XV Saint-Rémois a un nouveau président : Raphaël Simonelli a succédé cet été à Dominique Gullo, qui va vivre de nouvelles aventures au sein du bureau du Rugby Club Châteaurenard (RCC).

Après le Football club saint-rémois (FCSR) au printemps (voir *Journal de Saint-Rémy* n°73), c'est au tour du XV Saint-Rémois de voir cette année un changement de présidence. Fort de son expérience à la tête du club qu'il a fait revivre il y a 7 ans, Dominique Gullo va désormais rejoindre le bureau du RC Châteaurenard.



La ville remercie chaleureusement l'agriculteur Laurent Deville et le Jardinier saint-rémois (coopérative agricole) pour le don à la commune de 400 kg d'engrais, effectué dans le but de favoriser la repousse de la pelouse du stade Jan-Léger après le séjour de gens du voyage.

« Nous sommes fiers du chemin parcouru depuis que nous avons repris le XV Saint-Rémois en 2016 », raconte Dominique Gullo. « Le club compte aujourd'hui 230 licenciés. Nous avons 2 équipes seniors (plus de 18 ans) jouant respectivement en Régionale 2 et Régionale 3, 80 jeunes (moins de 12 ans) dans l'école de rugby, une quinzaine de garçons qui jouent avec le TPXV (rassemblement Saint-Rémy, Châteaurenard, Noves, Eyragues et Plan d'Orgon) et une douzaine de filles qui jouent dans les "N'Ovas provençales" (rassemblement Saint-Rémy, Noves, Eyragues, Plan d'Orgon). Nous avons obtenu un titre de champion de Provence. »

En raison des liens étroits tissés entre les clubs de Saint-Rémy et de Châteaurenard, Dominique Gullo s'est vu proposer de rejoindre le bureau du RCC, par son président Jean-Marc Pigeaud. Un nouveau défi pour Dominique, qu'il a accepté de relever, ce qui impliquait de se retirer du XV Saint-Rémois. « J'ai accepté d'une part pour le challenge, mais aussi parce que Raphaël Simonelli, très impliqué dans l'association depuis longtemps, s'est naturellement proposé pour prendre la suite ; je suis ainsi rassuré quant au devenir du club. »



« Je prends la relève avec plaisir, par passion mais aussi parce que je peux m'appuyer sur une formidable équipe de bénévoles que je tiens à remercier, et parce que nous utilisons des équipements de qualité mis à disposition par la ville », poursuit le nouveau président Raphaël Simonelli. « Notre principal objectif est de maintenir le nombre de nos licenciés. Nous allons par ailleurs réorganiser les deux équipes seniors en une équipe seniors, dont l'objectif est de monter en Régionale 1, et une équipe vétérans ; cela permettra d'optimiser le travail des bénévoles, notamment pendant les week-ends de compétition. »

La ville adresse tous ses encouragements au XV Saint-Rémois et à son nouveau président.

L'actu du XV Saint-Rémois :

- Retransmission du match d'ouverture de la Coupe du monde de rugby le vendredi 8 septembre à 20h aux arènes Barnier, de la finale le samedi 28 octobre, et de la demi-finale si la France est qualifiée.

- Comme l'an dernier, le club organise une bodega aux arènes Barnier dans le cadre des fêtes votives, le vendredi 22 septembre en soirée.



Marthe Mille et Hervé Chérubini déposent une gerbe en hommage aux résistants saint-rémois, le 24 août 2014 (commémoration de la Libération)

Marthe Mille, chevalier de la Légion d'honneur

Par décret du président de la République, pris sur le rapport de la Première ministre et du ministère des Armées, la Saint-Rémoise Marthe Mille, née Mathieu, a été nommée le 13 juillet chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Cette décoration honorifique, la plus haute de la République, récompense ainsi notre concitoyenne pour ces services éminents rendus à la Nation, au sein de la Résistance saint-rémoise, pendant les années noires de l'Occupation.

Fille de Casimir Mathieu, un des chefs de la Résistance saint-rémoise puis membre du Comité local de la Libération, Marthe Mille alors adolescente assista celui-ci dans des missions de renseignement. Elle permit notamment de sauver la vie à deux jeunes radios venus envoyer des messages à Alger au moyen d'un poste émetteur caché dans le grenier de la famille Brun à la Galine.

La ville adresse toutes ses félicitations à Marthe Mille pour cette belle reconnaissance.

Adeissias

Henri Baculard

Né en 1944 dans une famille saint-rémoise bien connue, Henri a reçu dans son éducation l'amour de Saint-Rémy, de la Provence et de ses traditions. À l'adolescence, il est rentré à la Carreto Ramado avec son grand-père pour mener un cheval de trait et est resté investi durant 45 ans au Comité des fêtes.

Passionné de bouvine, il était membre de l'Union taurine saint-rémoise Paul-Ricard depuis 1962 et en a été le président pendant 33 ans. C'est ainsi qu'Henri a œuvré dans l'intérêt de Saint-Rémy au fil des décennies avec la modestie et la discrétion qui le caractérisaient.

Cavalier émérite, Henri a été gardien de nombreuses années à la manade Laurent, où il a eu la chance de côtoyer des cocardiers d'exception comme Goya.



La ville de Saint-Rémy présente à son épouse Dany, son fils Philippe, à sa belle-fille Sandra, à toute sa famille et à ses très nombreux amis, ses plus sincères condoléances.

Naissances

- ALBERTINI Laora, le 09/06/2023
- AUGIAS Kelya, le 08/06/2023
- BATOU Iyad, le 30/06/2023
- BELLAGAMBI Émilie, le 12/06/2023
- BRUNET Augustine, le 08/06/2023
- BRUNET Marcel, le 08/06/2023
- CLAVEL Louise, le 25/06/2023
- GRASSET Hafsa, le 20/07/2023
- JERINTE ou GERENTE Thalia, le 08/06/2023
- MORNON Gabriel, le 13/07/2023
- RODRIGUES Giulia, le 07/08/2023

Mariages

- AILLAUD Maxime et HENTGEN Carla, le 08/07/2023
- ARMAND Jean-Luc et ANCEAU Murielle, le 31/08/2023
- AYMARD Michel et DE MORTILLET Marie, le 12/08/2023
- BINGLER Hervé et RABEC Maryline, le 26/08/2023
- BISCARRAT Jean et FURLOTTI Audrey, le 16/06/2023
- CORDIER Hadrien et CHATEAU Daphné, le 23/06/2023
- DEBOUT Joël et PRICAK Suzanne, le 24/06/2023
- DE BOURQUENEY Clément et MARIE Justine, le 23/06/2023
- DE MEIS Jérôme et SALLALI Fatima-Zohra, le 26/08/2023
- EL BAHLOULI Hassan et YADINE Tisseem, le 19/08/2023
- FERRAND Pierre et BALÉDENT Élise, le 12/08/2023
- SAVORNIN Maxime et MEFFRE Noémie, le 15/07/2023
- TISON Frédéric et BIASCI Christelle, le 26/08/2023
- VERRIER Thomas et LALLEMANT Marine, le 17/06/2023
- ZITTA Mickaël et POUCHAIN Mathilde, le 01/07/2023

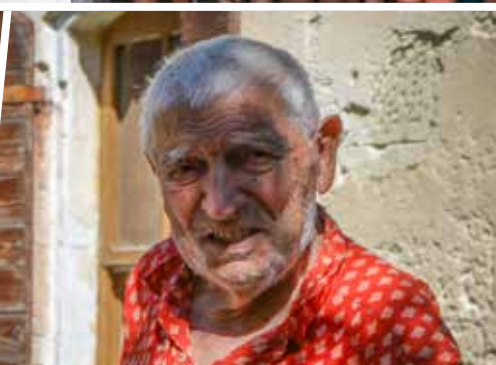
Décès

- ANTONIO veuve VIALA Renée, le 08/08/2023
- BACULARD Henri, le 22/07/2023
- BARRIOL Stéphan, le 03/08/2023
- BASSANESE veuve MARÉCHAL Yolande, le 10/07/2023
- BENSON veuve CRESTIN Francine, le 13/06/2023
- BERTOLI veuve GEORGES Francine, le 05/08/2023
- BIANUCCI épouse MERKLEN Yvonne, le 27/07/2023
- BIARNES veuve RIOU Raymonde, le 02/07/2023
- BROSSARD Robert, le 29/08/2023
- DEBOUT épouse RATEL Nicole, le 17/06/2023
- DENIAU Joseph, le 08/06/2023
- FISSORE Philippe, le 19/06/2023
- HOFMAN Johan, le 27/06/2023
- JOUATEL Bernard, le 17/06/2023
- JOUBERT Jérôme, le 16/08/2023
- LERDA veuve MADAU Catherine, le 03/07/2023
- LORITE veuve SEGURA Juana, le 17/07/2023
- MAFFRE-BOGE Thierry, le 04/07/2023
- MAURON Joseph dit Lolo, le 30/08/2023
- MAURON Maurice, le 27/07/2023
- MISTRAL-BERNARD veuve TENAILLE Geneviève, le 21/08/2023
- PIU veuve MEREU Giuseppina, le 23/06/2023
- RICHAUD veuve CANAULT Marie, le 26/06/2023
- ROBERT Jean, le 10/06/2023
- SABATIER Jean-Claude, le 19/07/2023
- SALAÛN Gérard, le 10/06/2023
- SOTO Laurent, le 25/06/2023
- TEISSIER Jean, le 29/06/2023
- THOMAS Jean-François, le 29/07/2023
- VANDENBERGHE Michel, le 01/07/2023
- VANHÉE Philippe, le 24/08/2023
- VO Anne-Marie, le 16/06/2023
- ZIEGLER Daniel, le 22/08/2023

Depuis le 1^{er} septembre, votre nouvelle interlocutrice au service élections de la mairie est Élisabeth Gaillaud, qui remplace Bernadette Borrelly désormais partie en retraite.



Soirée de remise des Trophées aux sportifs, le 23 juin dernier



Au moment où nous bouclons ce journal, nous apprenons les décès de Robert Brossard, le 29 août, et de Joseph "Lolo" Mauron, le 30 août. La ville de Saint-Rémy-de-Provence adresse ses plus sincères condoléances à leurs proches. Nous reviendrons dans un prochain numéro sur ces Saint-Rémois très appréciés, qui disparaissent en ayant tous deux légué leurs propriétés respectives à la commune.



Concours de wraps organisé par la Maison de la jeunesse à l'école de l'Argelier



Mobilisation en soutien aux institutions républicaines visées par les violences urbaines, le 3 juillet



Concert Francis Cabrel aux arènes Barnier, organisé par Mathieu Rachidi et Anne-Sophie Chamayou, avec la chorale des jeunes du collège Glanum, des écoles de l'Argelier et de la République et le Conservatoire de musique.



Vernissage de l'exposition *Voir en peinture* au musée Estrine



Félicitations à Mmes Suzanne Kieffer (à gauche) et Marie-Thérèse Malandain (à droite) qui ont fêté récemment leur 100^e anniversaire !